



Mutuelle obligatoire

Par **AmelieK**, le **16/02/2020** à **14:56**

Bonjour,

Étant en CDI, j'ai l'obligation d'être affiliée à la mutuelle de l'entreprise à savoir xxxxxx. A la suite d'un envoi de remboursement de soin, xxxxxx m'envoie un courrier me disant que mon entreprise n'est plus affiliée depuis septembre 2018. J'en ai parlé avec ma patronne, qui me dit qu'il y a un souci informatique et que tout devrait rentrer dans l'ordre. Quand je la relance, elle s'énerve et me dit de me calmer. Cela fait plus d'un mois que j'attends un retour. En attendant, quand J'appelle xxxxxx ils me confirment que ma société n'est plus affiliée chez eux et, à leurs connaissances, pas de problèmes informatiques, je n'ai donc plus de mutuelle.

Cela fait donc 1 an et demi qu'est prélevé sur mon salaire 31 euros et je ne sais pas où ils vont ? Que puis je faire ?

Merci à vous.

Par **Visiteur**, le **16/02/2020** à **15:07**

Bonjour

Il y a; soit c'est une radiation volontaire de l'employeur, soit c'est une radiation suite à un non-paiement des cotisations dues par la société.

Je vous invite, pour la bonne forme, à faire un courrier RAR à votre employeur pour lui en demander la raison.